



L'OUVRIER

des parcs et ateliers de l'Équipement

SNOPA

la
cgt

Fédération
Équipement
Environnement

N° 328 >> Janvier - Février - Mars 2020

L'EDITO

ILS DEVRONT RENDRE COMPTE !

Il ne fallait pas être grand savant pour comprendre que le confinement de l'une de ses villes de plusieurs millions d'habitants par les autorités chinoises témoignait de facto en faveur de la gravité de cette crise du coronavirus.

Le virus arrive en Europe, Macron nous délivre sa parole jupitérienne avec la formule adéquate : "Le virus n'a pas de passeport" - on dirait un titre de San-Antonio. Pendant que le peuple achetait des tonnes de papier toilette, ce qui permettait d'avouer qu'elle avait, disons-le comme ça, le trouillomètre à zéro, les comités de scientifiques invisibles chuchotaient à l'oreille du président ce qu'il convenait de faire, entre maintien de l'économie, gestion de l'image présidentielle et santé publique.

Macron a dit : "Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite, sans condition de revenus, de parcours ou de profession, notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges, mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe." Et puis ceci : "Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché." Quel talent ! Quel menteur ! Quel bouffon !

Cet homme qui a mis sa courte vie au service du Veau d'Or fait semblant aujourd'hui de découvrir que piétiner l'intérêt général, conchier le bien public, compisser la santé dans les hôpitaux quand elle était pilotée par les comptables, ce n'étaient peut-être pas exactement les bons choix ! Qui croira cet hypocrite dont toute la politique depuis qu'il est au pouvoir consiste à détruire la protection sociale et notamment le système de santé (et de retraite) français ? C'est la quintessence du projet politique libéral mené sans discontinuer par les présidents de la V^e république depuis la mort du général de Gaulle.

Quiconque écoute les personnels de santé depuis des mois (ils sont en grève depuis un an...) sait qu'en temps normal, avec cette politique libérale, ils sont débordés et impuissants tant l'hôpital public est malade sinon mourant.

Voilà où mène le libéralisme initié par Pompidou & Giscard, augmenté par Mitterrand en 1983, accéléré par le traité de Maastricht en 1992 et tous ceux qui, droite et gauche confondue, communient dans cette idéologie, puis par Macron qui, depuis son accession à l'Élysée, a voulu activer ce mouvement à marche forcée.

Les caisses sont vides quand il s'agit d'augmenter le SMIC ou le salaire des plus modestes ; elles le sont quand ces mêmes personnes doivent être soignées (on ne compte plus ceux qui ont renoncé à s'occuper de leurs dents, de leur ouïe, de leur vue à

cause de leur pauvreté ; elles le sont quand il faut se soucier des paysans dont l'un d'entre eux se suicide chaque jour ; elles le sont quand il faut construire des écoles ou des universités, doter les hôpitaux de matériel performant, humaniser les prisons, recruter des fonctionnaires, des OPA, financer la recherche scientifique dont nous aurions bien besoin aujourd'hui, laisser ouvertes des écoles de campagne, maintenir en vie les lignes de chemins de fer en dehors des grandes villes et des grands axes, entretenir nos routes ; elles le sont quand il faudrait se donner les moyens de récupérer la multitude de territoires perdus de la République).

Mais il y a de l'argent pour faire face à cette crise économique qui s'annonce... Tous ces gens mis au chômage technique par cet état de siège seront payés par les assurances chômage. C'est bien sûr très bien, mais il y avait donc de l'argent...! Mes camarades : « Arrêtons de parler d'efforts et parlons déjà plutôt de solidarité ». Voilà les propos d'un ministre de l'économie qui sonne faux, tant la plume du Medef lui a fourbi la formule.

Plus un café, plus un restaurant, plus un lycée, plus une école, plus un commerce, sauf liste donnée, plus un cinéma, plus une salle de spectacle ne sont ouverts, mais Macron nous assure que "l'État prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints de rester chez eux". Mais alors, bonne nouvelle, l'État existe encore ? Il peut fonctionner ? Il sait faire autre chose que prélever les impôts et recouvrer les amendes ? Il sait faire autre chose qu'envoyer sa police et son armée tabasser les manifestants ? Il sait faire autre chose que de subventionner des médias publics pour diffuser massivement l'idéologie maastrichtienne ?

Relocaliser n'est plus une option mais une condition de survie de nos systèmes économiques et sociaux. Seulement le gouvernement a réaffirmé sa volonté de revenir dans sa loi "urgence coronavirus" sur certains acquis sociaux, comme les congés payés ou les 35 heures, les RTT. L'allongement possible de la durée hebdomadaire du temps de travail, la possibilité de déroger au temps de repos hebdomadaire et au travail dominical, on peut dire que c'est open bar pour le patronat. Des mesures qu'il annonce "provisaires"... tout en refusant d'inscrire une date limite dans le texte. En clair, les 2,5 jours de congés payés acquis par mois appartiendront peut-être bientôt au passé... Quant aux RTT, un régime plus restrictif pourra également être mis en place

Il y a là matière à révolution, et il est bien certain que Macron est le dernier homme pour la réaliser.

Après le virus, il faudra y songer. Ils devront rendre compte !

Le secrétariat national

Mobilisation Retraite

Les caisses d'assurance vieillesse constituent un pactole monumental qui échappe encore à l'État et au capital grâce au principe de la cotisation : 320 milliards d'euros, le poste le plus important de la Sécurité sociale. **Un budget excédentaire depuis 2016.** Et une véritable réussite sociale, enviée partout dans le monde : **en France, le taux de pauvreté chez les retraités est plus de deux fois inférieur à celui de la population globale.** Même s'il y a trop de trop petites retraites à cause d'une redistribution inégalitaire, le système fonctionne globalement. **Pourquoi alors modifier quelque chose qui fonctionne ?** Évidemment, pour saper les bases de la répartition et tenter de faire entrer la capitalisation. Une aubaine pour les assureurs !

Un mouvement social dont la durée est inédite ; démarré le 5 décembre 2019, mais bien avant si on regarde celui des GJ depuis novembre 2018, et nous sommes toujours dans l'action car nous passons d'une bataille de position à une bataille de mouvement (happening, chorégraphie, interpellations, flambeaux...) pour être visibles. Ce mouvement s'enracine, dans la capacité de faire plier le gouvernement dans ce projet néfaste de réforme des retraites, de mise à mal de notre protection sociale et de solidarité. On jette son cahier d'instituteur, on jette sa robe d'avocat, on jette sa blouse d'aide-soignante, on dépose son casque de pompiers, on jette son outil de travail... cela craque de partout. Toutefois ne pas se voiler la face, **nous sommes devant un gouvernement inflexible. Les banques, et les assurances sont en embuscade.** Les Français ont pensé voter Macron, ils ont eu Balckrock.

Mais la mobilisation continue sur le levier politique, la Branche d'Activité Revendicative Ouvriers de l'État (BAROE) a saisi les groupes parlementaires (députés et sénateurs) et dans les circonscriptions par des demandes d'audience pour expliquer pour-

quoi nous ne sommes pas d'accord avec ce projet et aussi pour faire porter des questions écrites au gouvernement. Même si le débat démocratique est tronqué par l'injonction du 49.3, nous devons continuer à combattre ce projet néfaste aux Ouvriers de l'État.

Ce ne sont pas les annonces visant à supprimer l'âge pivot de 64 ans, ni ceux sur la pénibilité qui vont satisfaire nos revendications à savoir :

- Des recrutements sous statuts Ouvriers de l'État pour répondre aux besoins du service public plus que nécessaire. Service public plus que nécessaire voire indispensable, nous en avons la démonstration dans cette période de pandémie.
- Un meilleur niveau de salaire pour un meilleur niveau de pension
- Le maintien et l'amélioration du FSPOEIE avec l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans l'assiette de cotisation
- La suppression des abattements de zone
- Des départs anticipés bonifiés en cas de travaux insalubres
- ...

Cette réforme des retraites remet en cause le système de protection sociale, obligera à travailler plus longtemps, abaissera considérablement le niveau de retraite, plongera des milliers de retraités dans la misère et la précarité ! Mais signifiera aussi la fin des Ouvriers de l'État et de leur régime de retraite !

Même si le gouvernement a suspendu son projet pendant la période de pandémie,

Nous n'avons pas le choix, il faut tenir. Ouvriers de l'État on se tient prêt pour continuer le combat !

SOMMAIRE

- 1 | ÉDITO
 - Ils devront rendre des comptes
- ACTU
- 2 | ■ Mobilisation retraite
- 3 | ■ Le SNOA-CGT au plus près des agents
- 4-5 | ■ Agenda social : Arme de destruction massive
- 6-7 | ■ La vie des services
- 7 | ■ Pourquoi et comment se syndiquer
- 8 | ■ Sections en DREAL et OPA honneur



TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
SUR NOTRE SITE INTERNET

www.snopacgt.com

FÉDÉRATIONS DE L'ÉQUIPEMENT

Syndicat National CGT
des Ouvriers des Parcs et Ateliers
de l'Équipement et de l'Environnement

SIÈGE SOCIAL
263, rue de Paris - case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01 55 82 88 79
Mail : snopa@cgt.fr

CPPAP 1018 S 06658

Directeur publication : Philippe DEBAT
Impression :
Rivet Presse Édition - Limoges



Le SNOPA-CGT au plus près des agents

« **R**ecréer du lien avec les militants », « Être au plus près des OPA », « Rompre l'isolement et aller à la rencontre des OPA les plus éloignés », **La gestion du « lien avec le terrain » est un enjeu central dans la vie du groupe.**

Autant de réflexions qui ont mené le SNOPA-CGT à décider de généraliser la délocalisation de ces travaux de secrétariat dans les régions et ainsi renouer à une forme de tournée syndicale et ne pas le limiter au seul secrétariat de fin d'année. Cette démarche du SN est complétée par les Assemblées générales organisées par les sections où l'invitation d'un membre du SNOPA est vivement conseillée.

Cette méthode de travail répond à des nécessités et s'appuie sur des constats qui doivent nous interpeller :

- La déstructuration des services et établissements publics de l'État
- Le nouveau périmètre géographique des zones de gouvernance dans la gestion des OPA
- La réduction du nombre de CCOPA qui a éloigné de plus en plus les OPA des instances représentatives
- L'absence d'organisations syndicales sur les nouveaux périmètres
- Le défaut de militants dans les services
- Le repli sur soi, le fatalisme...
- La perte de compétence de l'administration dans la gestion des OPA

Renouer avec la lutte, car elle permet de sortir de l'acte individuel pour devenir un mouvement collectif.

En décembre 2019 nous étions avec les OPA de la région Occitanie à Sète des services de VNF, DIRMED, DREAL Occitanie, DDT de l'Aveyron) et OPA retraité également. Pour 2020 les 3 prochains secrétariats du premier semestre se dérouleront aussi en région (2 ont déjà eu lieu à la parution de ce journal) :

- Le 22-23-24 janvier en région Haut de France à Lille avec des camarades OPA de la DREAL HDF, de la DIR NORD, de VNF NPC, de la DIRM MEMN, de l'USID de CREIL en MADSLD du ministère des Armées. Accueillis dans les locaux de la DREAL HDF par Nathalie Carpentier (PTRI). L'occasion pour les OPA DREAL HDF de nous informer de la création de la section CGT des OPA de la région DREAL HDF. Une excellente nouvelle dans la défense des droits des OPA.
- Le 2-3-4 mars en région Grand Est à Metz, avec des camarades OPA de la DREAL GE, de la DDT de l'Aube, de l'USID de St Dizier en MADSLD du ministère des Armées. À cette occasion, une Heure Mensuelle d'Information a été organisée sur une après-midi ouverte à tous les OPA du Grand Est avec une participation de camarades du SNPTAS et de l'UFSE-CGT
- Le 12-13-14 mai si le virus nous le permet, nos travaux de secrétariat nous conduiront en région Bretagne à Brest. Le SNOPA organise son secrétariat aux Phares et Balises avec les camarades OPA de la DIRM NAMO, de la DREAL Bretagne, de la DIR Ouest, mais aussi OPA retraité. Un moment privilégié partagé par une assemblée générale ouverte à tous. Nous invitons les camarades ouvriers de l'État de la FNTE-CGT du ministère des Armées.

Le vrai pouvoir loge à la base et non au niveau de l'appareil

La puissance d'un mouvement social contrôlé par sa base plutôt que par les leaders et leur entourage. Cette vérité, il faut en quelque sorte la réapprendre dans le syndicalisme du secteur public. Celui-ci en est venu, au fil des décennies, à s'en remettre largement à l'appareil, pour une quantité effarante de tâches, de défis et de choix auxquels doivent faire face les syndiqué(e)s et leurs organisations.

Travailler en front commun, de la base jusqu'au sommet et renouer avec le syndicalisme de combat

Sans rapport de force, il n'y a pas de gains possibles.

Certains combats nous ont montré que lorsqu'on se crache dans les mains et qu'on monte au front, tôt ou tard, on finit par en récolter les dividendes. Le combat peut être rude, l'adversaire peut être impitoyable ou même vicieux, mais la lutte finit par payer. En définitive, pour qu'une victoire soit envisageable, il faut d'abord y croire soi-même.

AGENDA SOCIAL : ARME DE DESTRUCTION MASSIVE

(Statut OPA, Loi de transformation publique et LDG, RRN 20-30, Projet loi 3D, SGC, SPC)

Agenda social statut OPA

Le ministère a présenté un bilan de l'agenda social 2017-2019 pour les OPA que nous considérons de médiocre et de saupoudrage. Nous attendions une revalorisation conséquente de la grille salariale et une profonde révision de nos textes statutaires en vue d'ouvrir à l'embauche d'OPA et de pérenniser les missions. **Service Minimum de l'administration ne réglant en rien le problème récurrent des salaires trop bas des OPA, mais aussi refusant de recourir au recrutement d'OPA car Bercy s'y oppose.** Tout cela en vue de s'attacher à AP2022 et à la loi de transformation de la fonction publique qui va profondément modifier la gestion des OPA.

L'agenda social 2020-2022 envisage sur le projet de corps pour les OPA, la mise en œuvre d'un chantier pour « la modernisation du statut des OPA » dévoilé comme **un toilettage du décret 65-382 afin d'abroger les articles devenus obsolètes** ou sans objet et tenir compte des évolutions des emplois pourvus par des OPA.

Nous ne pouvons pas accepter une révision de nos textes fondateurs **si les recrutements sont bloqués**, nous voyons clairs dans la vision du ministère qui ne s'engage pas dans des perspectives positives et d'avenir. **D'autant que notre régime de retraite est aussi en danger!** Les Députés ont été placés dans l'urgence non démocratique avec un débat raccourci et une interruption volontaire de discussion dans l'hémicycle imposé par le gouvernement avec un 49.3 qui clos définitivement le débat et **veut enterrer les régimes particuliers comme celui du FSPOEIE** notre régime de retraite.

Loi de transformation de la fonction publique, Les LDG (Lignes Directrice de Gestion)

Découlant directement de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique pour laquelle nous avons consacré des articles en 2019 dans les numéros 324 et 325 du journal **L'Ouvrier alertant des dangers** et qui définit un cadre juridique, instituant une « gestion souple » des ressources humaines et de larges marges de manœuvre laissées aux employeurs publics au détriment des instances de dialogue social, des droits et des garanties des agents publics, les LDG marquent surtout la fin des compétences des CAP pour la mobilité ou les promotions. **Il n'est plus possible de solliciter une CCOPA mobilité ou de statuer sur une mobilité en CCOPA.**

Pour les autres prérogatives des CCOPA et notamment les promotions, les OPA restent couverts par leur décret 65-382 à l'article 4 qui maintient la CCOPA. Mais pour combien de temps? puisque notre décret est à l'ordre du jour de l'agenda social 2020-2022. **Il y a danger!!!**

Les LDG vont devenir le fil conducteur de la vie des agents. Les LDG sont établies pour une durée de 5 années au plus... *Les décisions individuelles* prises à partir de ces LDG d'une part, en matière de mobilité et d'autre part, en matière de promotion ou de valorisation des parcours **pourront faire l'objet de recours hiérarchiques.**

Les agents pourront faire appel à un représentant syndical, désigné par les organisations représentatives parmi les représentants

du personnel pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre des décisions individuelles.

En résumé, **l'administration décide seule, sans aucune intervention des élus**, ne restent que les sanctions disciplinaires, les recours après l'entretien professionnel, les refus de temps partiel, de télétravail, le refus de certaines formations...

RRN 20-30

Pour redéfinir le modèle de gestion du Réseau Routier National (RRN), le MTES par la DGITM (direction générale des infrastructures des transports et de la mer) est clair sur la question: Répartir le rôle de l'État dans sa mission entre un État stratège et un État opérateur; non plus avec un réseau défini sur une simple fonction d'une infrastructure mais plutôt élever le réseau à une fonction de service.

Dans ce mécanisme on perçoit bien la séparation entre la partie « pilotage, intelligence, coordination » assurée par l'État stratège de celle de « l'entretien, de l'exploitation, de la maintenance » assurée par l'État opérateur.

La DGITM se scinde en deux avec un service qui pilote et un autre service qui opère sous la forme d'une agence des routes que l'on pressent depuis longtemps et qui n'est que le composé résiduel des DIR passées à la moulinette de la décentralisation, de la privatisation et du projet de loi 3D, pour devenir une coquille vide.

Pour faire avaler la pilule, la DIT donne l'impression de s'intéresser aux agents en pratiquant :

- **Une révision de réglementation de temps de travail dans les Directions Interdépartementales des Routes.** Mais les conséquences sont significatives et insidieuses: limitation des IHTS. Application des IHTS au-delà des 1607 heures. Intégration de la pause méridienne dans le temps de travail effectif sur les cycles programmés de l'agent sans compensation. Astreinte 1 semaine sur 2. Retour de l'agent en astreinte avec son véhicule personnel
- **Une refonte du système de régime indemnitaire sur le temps travail programmé réalisé en décalé** en intégrant la part individuelle des IHTS qui auraient dû être réalisées dans la cadre des ISH et qui ont vocation à entrer dans le calcul de la nouvelle prime. Sachant que la nouvelle réglementation de temps du travail ne permet plus de mobiliser des IHTS.

Projet de loi 3D

Derrière une circulaire du premier ministre du 15 janvier demandant aux préfets d'organiser une concertation avec les collectivités territoriales sur la répartition et l'exercice des compétences, se profile le **projet de loi 3D: Décentraliser/Différencier/Déconcentrer... Attention danger!**

Encore un démantèlement pour les missions de l'État en matière de Logement, de Transition écologique et de Transports, sans moyen nouveau pour les collectivités locales. Par une concertation rapide, les synthèses des préfets sont à retourner en avril au premier ministre afin de boucler à la fin juin un projet de loi gouvernemental. La priorité porte ainsi sur un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire visant les missions

des MTES et MCT-RCT : « Transition écologique, Transports, Logement »

On recense 7 fiches relatives à nos missions, **pour les transférer aux collectivités avec les services et les personnels...**

- 1-Aides à la pierre accordées par les DDT
- 2-Compétence Transports-Réseau Routier National (RRN)
- 3-Chaleur renouvelable et Économie circulaire.
- 4-Zonage des politiques fiscales du Logement (zones A bis, A, B1, B2 et C).
- 5-Biodiversité.
- 6-Transports-Voies navigables et Ports fluviaux.
- 7-Transports-Réseau ferré national et Trains d'équilibre du territoire.

Pour les Transports-RRN : La loi publiée sur les mobilités est muette sur la « dénationalisation » du réseau routier. Le gouvernement a soigneusement évité de répondre à nos questions sur les suites du rapport IGF/CGEDD (Rapport/Roche), à celles des parlementaires, sur le transfert aux collectivités ou aux sociétés d'autoroutes de ce qui reste de routes et autoroutes nationales non concédées. Puis il y a le transfert à la collectivité européenne d'Alsace (CEA) d'une partie du réseau et des personnels de la DIR EST qui se joue dès 2021. Désormais, l'orientation voulue est claire : même si les départements ou les métropoles n'en veulent pas, la loi leur imposera le transfert du réseau et des personnels des DIR...

Pour les Transports-VNF : La formule de la « dé-navigation » d'une partie du réseau des voies navigables est une réponse de VNF, faute de moyens humains et d'investissements nécessaires en raison des coupes opérées par l'État sur les effectifs et crédits affectés à l'établissement public. La fiche propose de franchir un cran de plus, **en transférant des parties entières du réseau, propriété de l'État aux collectivités.** Il est indiqué qu'« à droit constant 3 500 kms de réseau sont transférables (canaux de Bourgogne, canal du Midi, canal latéral à la Loire, des canaux maritimes, lacs d'Annecy ou du Bourget...). Celles-ci ne se sont pas « bousculées » jusqu'ici pour reprendre des pans du réseau... Alors forçons-leur la main !

Les attaques jaillissent de toutes parts :

- **Services publics :** plus de décentralisation, de déconcentration et de différenciation, poursuite des restructurations
- **Fonction publique :** droits et garanties des agents menacés, règles statutaires restreintes, favoriser l'emploi contractuel.
- **Retraites :** débat démocratique sabré, passage en force, pour une baisse des niveaux de pension, des départs anticipés absents

Différencier dans tous domaines et partout, c'est ériger la dérogation aux règles républicaines,

Privatiser des secteurs entiers c'est fragiliser le service public et la république

Décentraliser sans moyen c'est générer de la précarité vers les citoyens

Le gouvernement Macron fidèle à sa méthode !

Mais surtout le gouvernement et le ministère veulent mettre fin aux OPA !

Mais quel va être le scénario pour ceux qui ont encore des années de travail devant eux ? Être en marge, devenir des pestiférés comme l'ont connu nos camarades de la poste ou de France télécom avec toutes les conséquences sociales que cela va entraîner !

Nous devons refuser ces perspectives, nous devons résister et combattre ces réformes et ces lois qui ont programmé notre mort !

Secrétariat généraux communs (SGC)

Sur fond de circulaire du premier ministre sur les SGC du 2 août 2019, c'est la gestion mutualisée sur le périmètre de missions des futurs SGC (**secrétariat généraux communs**) sur plusieurs départements en interministériels qui a vocation première à réduire le nombre d'agents dans les services. Les agents sont peu volontaires pour constituer ces SGC. Les OPA entrants dans ce périmètre seront **mis à disposition en application du décret 2011-1487 du 9 novembre prononcé sans limitation de durée** avec une convention de mise à disposition. Le SNOA-CGT a demandé que le maintien de la rémunération soit inclus dans cette convention avec fiche financière. Nous dénonçons le fait que les OPA soit par la suite isolés dans leur poste en raison de leur position statutaire. Leur seule issue serait le retour dans un service du MTES où **il n'y aura pas forcément de postes pour eux.**

Services Prévisions des Crues et Unités Hydrométrie (en DREAL)

Le MTES parle de consolidation des SPC et UH, **la CGT parle de démantèlement.** Pourtant saluer pour leur forte mobilisation et engagement dans la gestion des crises qui se multiplient ces dernières années avec des événements caractérisés comme très intenses, violents et répétitifs, **les SPC et UH sont mis à l'épreuve** dans une réorganisation des bassins de vigilances hydrographiques. Une nouvelle organisation territoriale verra la fermeture d'antenne SPC comme celle de La Rochelle et son rapatriement à Poitiers 150 km, celle de Compiègne transférée à Lille 150 km, celle de Clermont-Ferrand regroupée à Orléans 300 km. **La démarche de restructuration impacte des OPA et la méthode est inacceptable** puisqu'en moins de 6 mois les agents devront décider de leur avenir professionnel mais aussi familiale. La réponse de la directrice de DREAL est à la mesure de comment l'administration considère ses agents, cad « Rien à F... » soit vous acceptez la mobilité géographique soit vous réorientez professionnellement. Nos missions sont menacées.

La vie des services

Les Directions Inter-départementales des Routes :

Il est grand temps de se mobiliser et de renouer avec le syndicalisme de combat, le retour aux formes d'action les plus élémentaires sont nécessaires. Sur fond de réforme des retraites, opposés au projet RRN20-30; **Le 28 et 29 janvier à la DIR Massif Central, Le 13 et 14 février à la DIR Méditerranée**, un mouvement social conduit par la CGT destiné à porter les revendications, a abouti à un protocole de sortie de crise.

Retrouver les revendications sur le site du SNOA-CGT en cliquant sur le lien suivant : **Revendications DIRMC et DIRMED** ou Visitez le site internet du SNOA-CGT, rubrique : Actions menées en 2020. Article : Les DIR en action.



Envahissement du siège de la DIRMC à Clermont Ferrand



Blocage du District des Alpes du Sud à GAP DIRMED



La Direction des Affaires Maritimes :

Depuis des mois, la présentation par la direction, de la modernisation des services des affaires maritimes aux organisations syndicales se poursuit. Chaque structure de nos 4 façades maritimes est minutieusement disséquée, réduisant nos moyens de mieux protéger notre environnement, avec l'aval de notre DGITM (Marc Papinutti).



Les lycées professionnels maritimes : La CGT demande pour contribuer au développement des LPM, atteindre les objectifs et remédier à la surcharge de travail des SG au niveau LPM et DIRM, l'augmentation des moyens humains et des matériels et équipements (investissement dans de nouveaux bâtiments) la révision du statut des moyens nautiques (Proposition de navires de pêche école).

La signalisation maritime en manque d'armement :

Cette réforme s'appuie surtout sur une réforme de l'APB (l'Armement des Phares et Balises) avec :

- la diminution du nombre de navires : On passe de 36 navires à 28 navires, diminution des navires de travaux et des vedettes vieillissantes au profit de baliseurs côtiers neufs
- la mutualisation des centres d'exploitations.

Cette réforme s'accompagne d'une baisse notable des effectifs : 25 marins et 43 agents terriens ce qui représente une baisse de 10 % en 2019.

Dans ce contexte de restructuration à flux tendu puisque source de tension entre les centres de balisage, le SNOA CGT interroge le DAM sur l'efficacité future du système de balisage et l'avenir des OPA soumis à la mobilité qui resteront dans des centres désertiques après les départs en retraite ou C3A (amiante). À quoi bon cette rénovation si le travail ne peut être fait ? Quel sera le taux de mobilité ?

Dans ce flou artistique sur l'organisation du travail des agents la seule réponse apportée : « Il y aura des ajustements à réaliser et des métiers à préserver. On aura besoin de recruter des agents contractuels à durée indéterminée pour garder la maîtrise technique et éviter les coûts plus élevés du secteur privé ».

Les métiers OPA en secteur maritime cela ne s'improvise pas.



Le dispositif Polmar Terre proche du naufrage :



La CGT dénonce cette centralisation par le maintien d'un seul centre national d'expertise sur Brest et veut sensibiliser le DAM à la nécessité de garder les moyens humains et des compétences au niveau local. Qu'en sera-t-il des OPA qui assureraient la mise en œuvre du matériel en cas

de crise ainsi que la formation des agents des collectivités territoriales ? même si certains matériels restent stockés aux Phares et Balises.

Devrons-nous attendre la prochaine catastrophe de pollution maritime d'ampleur pour s'opposer à la destruction des seuls barrages que sont les Polmar Terre ? et constater impuissants les dégâts sur l'environnement.



Voies Navigables de France :

Comme à l'accoutumée, nos délégué(e)s du personnel CGT à VNF sont très sollicité(e)s par les réunions périodiques avec la direction générale au siège de Béthune ou à Paris, en direction territoriale, avec les CTU, CTU-Plénier, DG/DS, CA, CHSCT, CAP, CCOPA, CLF... La fièvre de la « réunionite ».

En attendant, la modernisation du réseau fluvial va entraîner la mise en œuvre de nouvelles pratiques, l'acquisition de nouvelles compétences pour les agents, une évolution des métiers et des méthodes de travail **dans une situation de réduction des effectifs (Prévisions moins de 430 postes en 5 ans) et de baisse de moyens qui sont inacceptables.**

Un plan d'accompagnement qui a vocation dans le cadre de restructuration ou de réorganisation à sécuriser le parcours professionnel individuel de l'agent. **Mais pallier l'insuffisance des effectifs par l'implantation de nouvelles technologies s'avère**

dangereux. Entreprendre un transfert d'une partie du réseau fluvial vers les collectivités comme le préconise le projet de loi 3D du premier ministre n'est pas non plus le meilleur des choix en termes de cohérence de réseaux. La modernisation de la gestion hydraulique, la modernisation et l'automatisation des ouvrages, la fiabilisation des ouvrages par la maintenance préventive et spécialisée sont autant d'orientations nécessitant des personnels qualifiés et formés que **seuls les OPA peuvent assurer et sont en capacité de relever les défis sociétaux posés par la transition écologique.**



Pourquoi et comment se syndiquer

La CGT est présente dans de nombreux services de l'État, établissements publics et dans le secteur privé. Elle a démontré sa capacité à porter les aspirations et les attentes des salarié-e-s ou des agents de toutes les catégories à partir de leurs revendications.

En effet, pour la CGT, les revendications se construisent avec les agents ou les salarié-e-s à partir des besoins collectifs et individuels exprimés. **Nous les portons par l'action avec tous!!!** La CGT doit devenir plus forte et plus efficace et nous avons besoin de chacune et chacun. Plus nous serons nombreuses et nombreux, et plus nous serons à même de faire valoir plus largement nos revendications.

Pourquoi me syndiquer ?

- Le syndicat, c'est utile !
- Créer des syndicats, ce sont les salariés qui s'organisent collectivement pour se défendre et gagner des conquises sociales car le camp d'en face ne désarme jamais
- Cela permet de porter, ensemble, les revendications des agents mais aussi de faire valoir les droits auprès de l'administration.
- L'individualisme n'a jamais rien apporté, ensemble dans le syndicat, nous sommes plus fort !
- Chaque syndiqué garde sa liberté de penser ainsi que sa liberté d'action
- C'est aussi la possibilité de militer en interprofessionnel avec les camarades de l'Union Départementale et Unions Locales de ton département

→ Pas de syndiqués, Pas de syndicat

Le SNOPA-CGT reste la première organisation syndicale représentative des OPA au MTES

Durant les élections professionnelles de 2018, les différentes listes CCOPA ont obtenu plus de 50 % des voix, représentant près de 55.7 % des sièges sur les 123 sièges à pourvoir.

Le SNOPA CGT obtient donc 68,5 sièges sur 123.

Se syndiquer, ça coûte combien ?

Transformation en crédit d'impôt de la réduction d'impôt au titre des cotisations syndicales, jusqu'alors, l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à 66 % de réduction d'impôt, à condition d'être imposable. Maintenant, tou-te-s les salarié-e-s, même non imposables, bénéficient d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales. Chacun-e pourra en bénéficier. Et dès le 15 janvier, une avance sur votre crédit d'impôts vous est reversée à hauteur de 60 %.

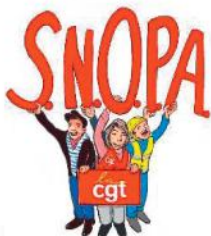
Exemple : pour un-e adhérent-e réglant une cotisation de 13 euros mensuels, il ne lui en coûtera que 4,42 euros par mois soit 53,04 € à l'année. Les 8,58 €/mois lui seront reversés par les impôts soit 102,96 € sur un an et dès le 15 janvier il recevra 60 % de la somme déclarée soit 61,77 €. Une avance de 5 mois de cotisations syndicales.

Chacune et chacun, quelques soient ses capacités d'implication en devient acteur.

Avec d'autres adhérent-e-s, tu contribues à son orientation pour aboutir à des propositions CGT et à des actions à mener avec les agents ou les salarié-e-s

ALORS N'HÉSITE PAS, FRANCHIS LE PAS !

Sections en DREAL et OPA honneur



Nouvelle section syndicale en région

Après la Nouvelle Aquitaine, Les OPA des Haut de France déposent les statuts de leur section CGT OPA de la région HDF. Félicitations à cette nouvelle équipe.

Ludovic Mansard en est le secrétaire général et Jérôme VanHoutte le secrétaire à l'activité financière.

OPA à l'honneur



Lundi 27 janvier, à l'occasion des vœux à la DIRMED, notre camarade Patrick TCHOKAKLIAN s'est vu décerner la médaille du travail. Patrick, communément appelé Tchouky a démarré sa carrière d'OPA comme OQ2. Son évolution de carrière n'a d'égal que sa volonté professionnelle, il termine dans la classification d'Ingénieur HMN2. Une belle réussite professionnelle. Militant CGT de longue date, il crée la section CGT OPA DIRMED, en devient le secrétaire et participe au SNOPA-CGT en siégeant à la commission exécutive nationale. Au 1^{er} septembre 2020, notre ami et camarade Tchouky, fera valoir ses droits à la retraite après

une longue carrière pour le service Public et au service du public. C'est un personnage, haut en couleur, qui ne laisse personne indifférent par sa franchise et son honnêteté. Il sait dynamiser les assemblées par ses coups de gueules quand il faut et défendre les camarades dans toutes les circonstances. Nous espérons le compter comme un retraité actif au sein de notre future section CGT de retraités.

Nous remercions Patrick pour son engagement et Fathy son épouse pour son soutien. Jean-Claude Scognamiglio OPA retraité lui transmet ses amitiés.

Il est toutefois important de rappeler que pour une reconnaissance professionnelle, le SNOPA-CGT considère que la meilleure des gratitudes passe surtout par de meilleurs des salaires.



SECRETAIRE GENERAL

Philippe DEBAT
Tél. : 06 61 95 58 81

SECRETARIAT :

Philippe DEBAT - 06 61 95 58 81
Michel LELIEVRE - 07 69 42 51 65
Henri CASTELAIN - 07 87 79 44 88
Charles BREUIL - 06 83 09 55 01
Christophe HEGOT - 06 85 97 09 13

TRÉSORIER GENERAL

Henri CASTELAIN
07 87 79 44 88